

CONFERENCE DE LANCEMENT DU PROGRAMME DE COOPERATION
INTERREGIONALE –INTERREG IVC 2007/2013

Lisbonne 20-21 septembre 2007-09-21

Intervention de M.Alvaro Ancisi, membre du Comité des Régions U.E. et rapporteur sur l'initiative « Regions for Economic Change ».

Mesdames, Messieurs,

Avant tout, je tiens à remercier les organisateurs de la possibilité qui m'est donnée ici de présenter quelques-uns des aspects qui me semblent particulièrement significatifs de la conception et de la structuration du nouveau Programme Opérationnel, notamment de mon point de vue, à savoir celui d'un membre du Comité des Régions de l'Union Européenne engagé depuis des mois dans la rédaction de l'avis du Comité sur l'initiative « Régions pour le Changement Economique ». Comme chacun sait, cette initiative trouvera dans le Programme Opérationnel Interreg IVC sa principale source de financement, et donc le premier cadre de sa mise en œuvre.

En préambule, je tenais à exprimer ma plus vive satisfaction suite à l'approbation du Programme de la part de la Commission Européenne – et si je ne me trompe, c'est le Premier Programme Objectif 3 à l'être – et pour le travail réalisé par les institutions et les personnes qui ont été impliquées dans sa rédaction, tant au sein du Programming Committee qu'au sein du Reference Group.

Passant aux thèmes que je voudrais soumettre brièvement à votre attention dans le cadre de la nouvelle coopération interrégionale 2007-2013, je tiens à souligner avant tout le caractère innovant de l'initiative « Régions pour le Changement Economique », un outil conçu pour soutenir les Régions et les administrations locales dans la mise en place d'actions déterminantes pour la modernisation de l'économie et l'accroissement de la compétitivité dans le cadre des programmes des Fonds Structurels. Tout ceci en accordant une attention particulière aux thèmes de la stratégie de Lisbonne. A mon avis, il convient de souligner ici le rôle de diffusion de cette initiative afin de valoriser et d'exploiter les expériences et les bonnes pratiques développées par les régions les plus avancées.

Ces éléments qui caractérisent l'initiative intéressent tout d'abord le Comité des Régions, eu égard à son rôle de représentation des institutions territoriales publiques en Europe et à sa fonction de lien entre celles-ci dans le cadre complexe de la mise en œuvre des politiques communautaires de cohésion.

Ces derniers mois, en préparant l'avis sur « Régions pour le Changement Economique », j'ai eu l'occasion de suivre en parallèle l'évolution de la démarche et les orientations concernant l'initiative exprimée par la DG Regio de la Commission Européenne, ainsi que les étapes de l'élaboration du Programme Opérationnel d' Interreg IV. A cet égard, je suis heureux de pouvoir rappeler ici la disponibilité des collègues de l'administration du Nord-Pas de Calais, que nous avons rencontrés à plusieurs reprises pour de fructueux échanges de points de vue et d'enrichissants débats.

Je vais maintenant soumettre à votre attention quelques-uns des points saillants de l'avis approuvé à l'unanimité par l'assemblée plénière du Comité des Régions, puis, je conclurai par

quelques pistes de travail - fruits de cette réflexion - en vue du lancement opérationnel d'Interreg IVC.

- Le Comité des Régions s'était déclaré prêt à participer activement au fonctionnement du Programme Opérationnel Interreg IV C (mais aussi de l'autre programme sur lequel s'appuie « Régions pour le Changement Economique », à savoir Urbact II) en jouant un rôle consultatif au sein du Comité de Surveillance. Ce souhait a été pleinement accueilli et le Comité des Régions fera partie pour la première fois - justement en tant qu'organe consultatif, comme il se doit - du Comité de Surveillance d'Interreg IVC.
- En outre, le Comité des Régions a exprimé le souhait - entre autres à travers sa présence au sein du Comité de Surveillance - de créer des synergies entre la Plate-forme de Contrôle de Lisbonne et l'initiative « Régions pour le Changement Economique ». La Plate-forme de Contrôle de Lisbonne est une initiative importante du Comité des Régions et vise à favoriser la transmission des expériences en contribuant ainsi au renforcement de la politique de cohésion et à la mise en œuvre de l'Agenda de Lisbonne. Ce point a lui aussi été inclus dans le Programme Opérationnel, où il est indiqué clairement que la Plate-forme de Lisbonne « *comporte un gros potentiel de contribution à la mise en oeuvre positive de 'Régions pour le Changement Economique', notamment à travers la mise à la disposition d'informations de suivi (évaluation des besoins) et d'analyses comparatives (transparence au niveau européen) et la constitution de réseaux* ».
- Le Comité des Régions souligne dans son avis toute l'importance de la communication et de la diffusion, autant d'éléments fondamentaux pour le succès de l'initiative « Régions pour le Changement Economique ». A cet égard, on peut reconnaître au Comité des Régions un rôle tout à fait important en matière de coopération avec la Commission Européenne.
- Pour finir, le Comité demande que l'initiative soit organisée (et là, j'ai envie de dire: en particulier) à travers Interreg IVC afin de faciliter la sélection des meilleures pratiques au niveau des régions et de mettre en place des mécanismes simples pour les diffuser ensuite dans les autres régions de l'Union. En effet, l'initiative doit faire fonction de stimulateur et de catalyseur des bonnes idées et des initiatives valables.

Pour conclure, compte tenu des avantages escomptés et des défis que « Régions pour le Changement Economique » devrait comporter pour la nouvelle coopération interrégionale, je voudrais faire remarquer les points suivants :

- Interreg IVC est surtout un outil visant à créer et faire fonctionner des réseaux entre les régions européennes, et visant aussi à promouvoir des échanges concrets entre les différents partenaires. A travers « Régions pour le Changement Economique » - et plus particulièrement, en son sein, à travers les actions de capitalisation et l'option accélérée d'Interreg IVC -, ces réseaux apparaissent certainement renforcés, tant en terme de fonctionnement que de durabilité dans le temps, et ceci grâce au rapport étroit avec la programmation « *main stream* » des fonds structurels que l'Initiative impose. On est donc en droit de s'attendre à ce que les opérations financées avec Interreg IVC soient potentiellement renforcées et plus incisives.
- De même, on peut estimer et souhaiter qu'avec ce système de réseaux à plus « forte densité » de contenus, Interreg IVC pourra contribuer à l'obtention de résultats plus incisifs en matière d'emploi des ressources « *main stream* », grâce à des mécanismes

plus performants d'échanges des expériences, et donc, grâce à la diffusion des pratiques qui ont fait preuve d'efficacité pour l'utilisation des fonds structurels.

- Pour finir, « Régions pour le Changement Economique » offre l'opportunité d'une collaboration plus ample et directe entre la Commission Européenne, les Régions et les Collectivités Locales en matière de développement territorial. Effectivement, les différents bureaux de la Commission Européenne veulent participer activement au fonctionnement des réseaux qui seront sélectionnés pour la mise en œuvre de l'initiative. A mon avis, cet élément constituera aussi un facteur nouveau pour l'administration d'Interreg IV C, car il est objectivement tout à fait « inédit.

Dans une telle situation – qui est certainement de celles qui présentent le plus d'aspects innovants dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels 2007-2013 - , le Comité des Régions, compte tenu de sa présence au sein du Comité de Surveillance du Programme Interreg IVC, veut saisir cette opportunité et relever ce défi pour remplir de façon concrète, proactive et déterminante ses fonctions de représentant des Régions et des administrations locales au niveau européen.

Au terme de cette intervention, il me semble important de souligner le fait que le Comité des Régions est en fait l'unique organe représentant directement (à part bien sûr l'Autorité de Gestion) les bénéficiaires de la « coopération interrégionale » au sein du Comité de Surveillance. En effet, les représentants des régions européennes siégeant dans le Comité ne peuvent le faire que dans la mesure où ils sont impliqués par les états membres, qui sont les membres représentants directement du Comité de Surveillance, conformément aux règlements des fonds structurels. Je suis conscient certes que ceci accroît nos responsabilités, mais je peux vous assurer à cet égard un plein engagement de ma part et une totale détermination.